



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Préparateur en Pharmacie / Préparateur en Pharmacie Hospitalière
Emploi	Préparateur en Pharmacie
Métier	Préparateur en Pharmacie Hospitalière
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	MOPHA (Médecine – Odontologie – PHarmacie - Addictologie)
Structure interne (CR - Code et Libellé)	CR 0140 - P.U.I. - Pharmacie à usage intérieur
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	1466 - PHAR - Production / Distribution

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Selon l'article R5126-38 du Code de la Santé Publique :

Le pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur est responsable des missions et des activités autorisées pour cette pharmacie.

Le personnel affecté à la pharmacie exerce ses fonctions sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance et des pharmaciens adjoints de cette pharmacie à usage intérieur.

Liaisons hiérarchiques :

- Direction des Soins
- Cadre Supérieur de Santé assistant du chef de pôle
- Cadre de santé PUI

Liaisons fonctionnelles :

- Pharmaciens et étudiants en pharmacie
- Cadres de santé
- Personnel paramédical des services et patients pour la délivrance des produits pharmaceutiques
- Services logistiques et prestataires de service pour les activités de transport, agents d'entretien
- Secrétaire
- Gestionnaires comptables
- Magasiniers

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Amplitude des horaires de 8h à 18h30 (heure de fermeture de la PUI)
- Cycle hebdomadaire : 38h40
- Repos fixes : dimanche et jours fériés
- Permanence le samedi matin sur l'amplitude 08h30-12h20
- Récupération le vendredi suivant selon le planning d'équipe



- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service pour assurer la continuité de l'activité et maintenir les effectifs de fonctionnement
- Les congés sont pris conformément à la note GTT (Gestion du Temps de Travail) annuelle et dans le respect de l'organisation du service
- Ces horaires sont susceptibles de modification sur la journée en fonction des activités et/ou des besoins

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-PHarmacie-Addictologie) est l'un des 10 pôles d'activités du Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l'ensemble de l'établissement et des patients qu'il accueille.

Le **pôle MOPHA** est composé de 3 unités d'hospitalisations, d'unités de consultations, d'un service universitaire, de la Pharmacie à Usage Intérieur et depuis 2022 du C.S.A.P.A. SUAL DETENTION

5.1 Unités d'Hospitalisation

- Le service de Médecine (Unité de Médecine complète – REVOL et Unité de Soins de Suite et de Réadaptation – SEMMELWEIS), intégré dans le Centre Hospitalier, mais à vocation régionale, est destiné à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
- L'unité de Soins de Suite et de Réadaptation est une unité de 24 lits. Actuellement, l'activité est composée de S.S.R., Médecine et HC Addictologie. Les patients sont admis dans cette unité SSR pour convalescence, cure, orientation, ou réadaptation.
-
- L'unité HC d'Addictologie est ouverte depuis 2021 et accueille les patients en sevrage complexe.

5.2 Unités de consultations

5.2.1 Service Universitaire d'Addictologie de Lyon (SUAL)

Le service d'**Addictologie** regroupe :

5.2.1.1. L'Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (ELSA) et la Consultation Lyonnaise Ambulatoire de Recours et Recherche en Addictologie (CLARRA)

Ces 2 structures ont pour missions de :

- Développer les aspects d'évaluation
- Prendre en charge des patients présentant une addiction
- Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
- Développer la recherche biomédicale et l'évaluation des pratiques et des projets en addictologie

5.2.1.2. CSAPA SUAL - DETENTION

Les **Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie** (CSAPA) référents en milieu pénitentiaire accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.



5.2.1.3. ECLAH

L'unité **ECLAH** (Equipe de Coordination Lyonnaise des troubles de l'Attention et de l'Hyperactivité) est une équipe de coordination, de formation et de recours auprès des personnes et des structures concernées par le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Les missions externes se distribuent entre une activité de sensibilisation de la population, de formation des professionnels et de structuration d'un réseau de soin adapté aux besoins du territoire. Cette unité travaille en lien avec le secteur libéral, les établissements de santé ou médico-sociaux et les associations de patients. Cette équipe reçoit des patients pour des consultations psychologiques et psychiatriques de 3^{ème} ligne ou pour une prise en charge en psychoéducation.

Enfin, ECLAH dirige l'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires pour permettre aux professionnels de santé d'être accompagnés dans les étapes diagnostics ou thérapeutiques en lien avec les patients porteurs de formes complexes

5.2.1.3. DARJELY

Le dispositif **DARJELY** (Dispositif d'Accompagnement en Réseau pour l'accès aux soins psychiatriques et addictologiques des Jeunes migrants en Errance à Lyon), en collaboration avec l'association Le MAS, a pour mission la coordination du parcours de soins addictologiques et psychiatriques auprès des jeunes migrants en errance, en lien avec les services d'Action Sociale en lien avec le public ainsi que la PASS Psychiatrique, le SUAL (service Universitaire d'Addictologie de Lyon et le CSAPA SUAL Détention)

5.2.2 La Plateforme Somatique

Elle est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, CoReSo : dispositif spécifique d'accompagnement vers les soins somatiques, l'équipe médicale de proximité, la pédicurie et des soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposés : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

L'unité de kinésithérapie répond à toutes demandes de prises en charge émises par les différents services de soins du Vinatier.

Dans un souci de continuité de soins, chaque masseur kinésithérapeute en fonction de sa quotité de travail et des besoins exprimés, est référent d'un ou plusieurs centres de responsabilité.

5.2.3 L'Odontologie

Le service d'**Odontologie** est un centre de ressources et contribue à l'amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

5.2.4 La PASS

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peuvent y accéder en raison de l'absence de couverture sociale

5.3 La Pharmacie à Usage Interne



La pharmacie à usage intérieur (PUI) s'entend de celle qui se situe à l'intérieur d'un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

- Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
- Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation.

Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le préparateur en pharmacie a délégation du pharmacien pour intervenir, à son niveau de qualification et de compétences, sur le circuit des produits pharmaceutiques dans le respect de l'arrêté du 6 Avril 2011.

Il prépare, dispense et participe à l'approvisionnement des médicaments et dispositifs médicaux.

Il délivre, via la Dispensation Journalière Individuelle Nominative (DJIN), les traitements des patients hospitalisés dans les unités de soins et au guichet, les traitements aux patients extérieurs (dans le cadre de la rétrocession)

7. ACTIVITES PRINCIPALES

Préparation, dispensation, gestion et approvisionnement :

- Dispensation des médicaments et dispositifs médicaux
- Réalisation des opérations d'approvisionnement et de gestion
- Suivi des stocks, participation aux inventaires

Participation à la démarche qualité :

- Participation à l'élaboration, l'actualisation et la mise à jour des documents qualité
- Traçabilité de l'activité de façon qualitative et quantitative
- Participation active aux réunions de service
- Inscription dans un processus d'actualisation des connaissances

Travail en lien avec les unités de soins :

- Contrôle des conditions de stockage des produits pharmaceutiques dans les unités de soins
- Evaluation de la qualité des conditions de détention et de stockage en unité de soins
- Réalisation d'audits de la salle de soins en collaboration avec les équipes infirmières.

Accueil, formation :

- Encadrement et accompagnement des nouveaux professionnels à tous les postes

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Délivre la Dispensation Journalière Individuelle Nominative à partir des automates (DJIN)
- Réalise la déblisterisation en pots pour le réapprovisionnement des automates
- Dispense les compléments de DJIN à l'aide des stockeurs rotatifs (Kardex®)
- Renouvelle les dotations des services selon la planification définie
- Participe à la rétrocession des médicaments à statut hospitaliers
- Délivre les médicaments stupéfiants
- Gère les appels téléphoniques et demandes urgentes
- Valorise les produits médicamenteux retournés à la PUI
- Gère les stocks, les péremptions et les inventaires
- Peut s'investir dans des activités spécifiques (par exemple: gestion – approvisionnement)

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

9.1. Savoir-faire

- Capacité à conseiller de façon adapté les usagers et les professionnels des unités de soins
- Savoir rendre compte de son activité



- Capacité à mettre en œuvre les axes d'amélioration validés par l'encadrement et les pharmaciens
- Polyvalence sur les différents postes de travail
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir le sens du travail en équipe
- Faire preuve de capacités d'organisation
- S'inscrire activement dans les différents projets (PUI, Pôle, institution)
- Capacité d'auto-évaluation et de réajustement de sa pratique professionnelle
- Curiosité intellectuelle
- Respect du devoir de réserve et du secret professionnel

9.2. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance des règles d'ergonomie et de manutention
- Connaissance de la législation sur les hospitalisations en psychiatrie
- Connaissance des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Maîtrise de l'outil informatique

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle MOPHA

Modifications apportées par la nouvelle version

- Modification 1 : charte graphique
- Modification 2 : corps de texte

Rédaction

A. RICHARD
Cadre soignant assistant du chef de pôle
A.BAUER
Cadre de Santé PUI

Vérification

F. BOISSIE
Cadre supérieur de santé
B.CLERC
PH responsable PUI

Validation

P.H. DUCHARME
Directeur des soins
V. BERICHEL
Coordonnateur Général des Soins